



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

L'an deux mille seize, le trente juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2016/143

Acquisition et mise en oeuvre des audio-guides pour la visite de la ville, du musée, de la Graufesenque, et convention liée avec la Communauté de communes, la Ville et l'Office de tourisme

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude CONDOMINES, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 6 juillet 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 24 juin 2016
Le Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

Vu la convention entre la ville de Millau et l'Office de Tourisme Millau Grands Causses du 26 février 2014, fixant les prérogatives et les obligations des deux parties, dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire,

Considérant que, pour répondre aux objectifs de la convention Ville d'art et d'histoire de la ville de Millau, dans le cadre de leur partenariat, la Communauté de communes Millau Grands Causses, la Ville de Millau et l'Office de Tourisme Millau Grands Causses ont souhaité impulser la création de trois circuits de visite à découvrir avec des audio-guides, leur contenu scientifique ayant été rédigé par les services Archives, Patrimoine, Musée et Graufesenque,

Aussi, après avis favorable de la commission Culture du 20 juin 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER la convention ci-annexée entre la Ville, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses et l'Office de tourisme Millau-Grands Causses, sur la création de circuits de visite et la mise à disposition d'audio-guides destinés à la location,
2. D'APPROUVER la tarification de la mise à disposition des audio-guides, fixé à 2 € par visite pour la saison 2016, qui sera ultérieurement revu et fixé annuellement par site, ainsi que les modalités de dépôt de caution ou de pièce d'identité par les visiteurs,
3. D'APPROUVER le financement à hauteur de 50% de la réalisation des contenus, déduction faite de l'aide régionale obtenue, pour une somme estimée à 6 000 € TTC au maximum,
4. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que les avenants et les pièces annexes, et accomplir toutes les démarches en découlant.

Les dépenses seront prises sur le budget 2016 de la ville de Millau
TS 143 – Fonction 611 (6 000 €)

et les années suivantes sur le budget annuel,
TS 167- Fonction 322 – Nature 611 et TS 167 C - Fonction 324 – Nature 611

Les recettes seront versées sur les budgets annuels de la ville de Millau,
TS 167- Fonction 322 et TS 167 C - Fonction 324

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **5 - JUIL. 2016**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2016

L'an deux mille seize, le trente juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2016/144
Dénomination de voies
et giratoires

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Barbara OZANEUX pouvoir à Claude CONDOMINES, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Frédéric FABRE pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 6 juillet 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 24 juin 2016
Le Maire

Monsieur Jean-Paul DARDE directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.



Vu le décret n°1350 du 14 octobre 1955 portant sur les conditions de dénomination des rues et places publiques et numérotation des immeubles,

Considérant le projet de mandat décliné dans le schéma directeur d'urbanisme en cours de finalisation.

Considérant le souhait de la Municipalité de faire du Tarn le nouvel axe du développement de la vie urbaine en favorisant les liaisons entre le cœur de ville et le cours d'eau.

Considérant que l'aménagement de la RD 809 de rocade routière en boulevard urbain comprend de nouveaux giratoires et modifient certaines voiries et leurs connexions (cf. plan annexé).

Aussi, après avis favorable du Comité Consultatif de dénomination des espaces, des équipements et bâtiments publics du 30 mai 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **D'APPROUVER** la suppression de la rue du Four à Chaux,
2. **D'APPROUVER** la dénomination du giratoire situé au niveau de la rue de la Saunerie : Rond-point du Four à Chaux,
3. **D'APPROUVER** la dénomination du giratoire situé au niveau de la rue du Champ du Prieur : Rond-point du Champ du Prieur,

4. D'APPROUVER la dénomination du boulevard situé entre le giratoire du Larzac et le giratoire de Cureplat : Boulevard Pierre BOUSQUET,
5. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **5 - JUL. 2016**

